



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024**

Opération Trotabas

Le conseil d'administration,

Vu la circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières,

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le dossier d'expertise du projet Trotabas est validé.

Article deux :

La directrice générale est autorisée à réaliser l'ensemble des démarches liées aux demandes de garantie d'emprunt des collectivités territoriales.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 23
Membres présents : 16	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 23	

Publiée le 29 mars 2024